

ALPHONSE SPRUNCK

L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LUXEMBOURG

(1802-1808)

I. - DE L'ÉCOLE CENTRALE À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Une opinion couramment admise veut que l'établissement du régime républicain au Luxembourg ait bouleversé profondément les structures de la société. Les changements furent certes plus visibles et plus fréquents dans le domaine des institutions, l'enseignement par exemple devait subir les contre-coups des vicissitudes politiques.

Les Français en occupant l'ancien pays de Luxembourg amenèrent avec eux un système scolaire (degré moyen) assez original et très remarquable pour l'époque: l'École centrale.¹⁾ Outre la grande liberté laissée à des garçons de 12 à 16 ans qui pouvaient s'inscrire dans une section de leur choix, les programmes de l'École centrale se caractérisaient par l'importance accordée aux sciences qui prennent le pas sur les lettres.

L'organisation des Écoles centrales avait laissé place à une large décentralisation. Il y avait une École centrale par département, elle dépendait des autorités locales, de l'Administration centrale surtout.

Une opinion générale tant des contemporains que des historiens veut que les Écoles centrales aient mal fonctionné. Avouons toutefois qu'elles eurent à peine le temps de fonctionner. Organisée chez nous vers 1797-1798 l'École centrale disparut déjà vers 1802-1804. Bonaparte n'appréciait pas beaucoup ce genre d'école. Il y trouvait trop de liberté — trop d'anarchie comme il se plaisait à dire — et pas assez de discipline. De plus l'enseignement ne pouvait échapper à cette vague

¹⁾ Voir A. Sprunck: „L'École centrale du Département des Forêts“ in „Hémécht“, 1964, N° 1, pp. 13-36.

de centralisation que le Consulat inaugure sur le plan des institutions. La grande loi scolaire du 11 floréal an 10 (1^{er} mai 1802) procéda à un remaniement profond de l'enseignement moyen. Les Écoles centrales furent remplacées par des Lycées ou des Écoles secondaires. Alors qu'il y avait une École centrale par département il n'y aura en principe qu'un Lycée par ressort de tribunal d'appel.

En l'occurrence les trois départements de la Moselle (Metz), des Ardennes (Sedan) et des Forêts (Luxembourg) se disputèrent le Lycée. Metz l'emporta. Dans les anciens Pays-Bas il n'y eut en tout que quatre Lycées: Bruxelles, Bruges, Gand et Liège. Cette réforme scolaire désavantagea donc la ville de Luxembourg. La commune garda toutefois la possibilité d'y ouvrir une École secondaire dans laquelle on enseignerait le latin, le français et les premiers éléments des mathématiques, de l'histoire et de la géographie.²⁾ L'on comprend que certaines familles aient préféré envoyer leurs fils à quelque Lycée des environs (Bruxelles, Mayence et surtout Metz). De l'ancien Collège des Jésuites, avec plus de 700 élèves, à cette École secondaire de second rang, quelle dégringolade!

Par delà les Écoles centrales le programme des Lycées et des Écoles secondaires constitue un retour partiel vers l'état de choses à la fin de l'ancien régime; la division traditionnelle en classes réapparaît, le latin reprend la première place, l'enseignement des sciences recule. La nouvelle École secondaire de Luxembourg n'a probablement pas continué les efforts de l'École centrale pour obtenir le matériel didactique nécessaire à un enseignement valable des sciences.³⁾

II. - ORGANISATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Le dernier événement remarquable dans l'histoire de l'École Centrale de Luxembourg fut sans doute la distribution de prix du 10 fructidor

²⁾ Sur les matières enseignées voir l'étude de M. d'Huart: „Les Programmes d'Études de l'Ancien Collège et de l'Athénée de Luxembourg" in: Histoire de l'Instruction Publique dans le Grand-Duché, Luxembourg 1904, pp. 45-51.

³⁾ Voir A. Sprunck, op. cit. pp. 26 et 34-36.

an 10 (28 août 1802).⁴⁾ Nicolas Clasen de Luxembourg⁵⁾ y obtient un deuxième prix pour un thème latin, alors que J. B. Thorn de Remich⁶⁾ reçut le premier prix pour la physique, la chimie et la législation. Vandersande qui n'avait pu trouver chez les libraires de la ville des ouvrages appropriés à ses cours en avait fourni de sa propre bibliothèque. Les prix fournis par Lamort avaient une valeur de 323,40 fr.; parmi eux figuraient le *Traité de Physique* de Haüy, un *Manuel de Minéralogie*, l'*Histoire des Découvertes* par Forster, les *Observations sur l'Histoire de France*, l'*Histoire des Voyages* par Cook, les *Révolutions de Suède*, une *Histoire d'Angleterre*, un *Traité de Mythologie*, les *Oeuvres de Valère-Maxime*, les *Oraisons de Fléchier*, le *Siècle Littéraire* etc.

Le 27 vendémiaire an 11 (19 octobre 1802), le Préfet Lacoste écrivit au Maire Servais qu'il avait été informé par une lettre du 19 que plusieurs membres du Conseil Municipal de Luxembourg désiraient s'assembler pour rédiger une requête au gouvernement en vue d'obtenir l'établissement d'un lycée dans leur ville. Le Préfet ne pouvait autoriser cette séance extraordinaire, cet objet n'étant point de la compétence des conseils municipaux. Dans une conférence du 30 vendémiaire an 12 (23 octobre 1803), les professeurs réglèrent l'organisation des cours. Erpelding fut chargé de l'inscription des élèves qui devaient se présenter chez tous les professeurs dont ils voulaient suivre les leçons; ceux des classes de langues anciennes devaient en connaître déjà les éléments. Le nouvel enseignement était gratuit. Aucun élève ne pouvait changer de cours pendant l'année scolaire sans une autorisation du professeur. Un nouveau règlement allait être soumis à l'approbation du Préfet.

Les leçons allaient commencer chaque jour de la semaine à 8 heures. Pendant les deux premières heures, les élèves devaient étudier le dessin et les langues anciennes, la grammaire générale aux jours impairs du

⁴⁾ Les documents qui ont servi à cette étude se trouvent aux Archives de l'État de Luxembourg, régime français, fardes 66-71.

⁵⁾ Sur le docteur Nicolas Clasen qui devint en 1818 bibliothécaire de la Ville de Luxembourg et qui publia en 1846 le premier catalogue de cet institut, voir la *Biographie Luxembourgeoise*, I, 120.

⁶⁾ Sur J. B. Thorn, un des premiers partisans de la révolution belge dans le Grand-Duché et qui occupe une place importante dans toutes les études historiques consacrées à cet événement, voir le même ouvrage, II, 169 s.

mois. De 10 heures à midi avaient lieu des leçons de mathématiques et d'histoire naturelle, celles de physique et de chimie aux jours impairs du mois. De 2 à 3 heures, les professeurs enseignaient tous les jours les mathématiques et l'histoire, de 3 à 4 les belles-lettres et la législation; ce dernier cours n'avait pas lieu les mardis et les jeudis.

L'organisation de l'École Secondaire à Luxembourg fut retardée encore de plusieurs mois, puisque le Préfet écrivit le 26 pluviôse an 12 (16 février 1804) à l'architecte et graveur J. B. Piranesi qui lui avait envoyé des prospectus de ses oeuvres, que l'enseignement moyen n'était pas encore organisé dans son Département. Le 16 frimaire (8 décembre 1803), le gouvernement avait autorisé la commune de Luxembourg à établir une École Secondaire dans le bâtiment de l'ancienne École Centrale, en conformité à la loi du 11 floréal an 10 et aux arrêtés du 30 frimaire an 11 et du 19 vendémiaire an 12. Les Ministres de l'Intérieur et des Finances avaient présenté des rapports sur cet objet. Des écoles secondaires furent établies aussi à Echternach et à Virton. Le Conseil Général du Département demanda que le trésor public participât aux frais de réparation du bâtiment de la nouvelle École Secondaire de Luxembourg; le Conseiller d'État Fourcroy, qui était chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, écrivit le 19 prairial an 12 (8 juin 1804) à Lacoste que l'article 4 de l'arrêté gouvernemental du 30 frimaire an 11 chargeait les communes de toutes les dépenses pour les écoles secondaires; si celle de Luxembourg en était incapable pour le moment, elle pouvait avoir recours à l'arrêté du 4 messidor an 10 indiquant les moyens à employer dans les cas d'insuffisance des revenus communaux. Fourcroy promit de s'adresser au Ministre de la Guerre pour lever les difficultés concernant le terrain de l'ancien Collège de Luxembourg.

Une partie de ce bâtiment fut concédée définitivement à l'École Secondaire par un arrêté impérial daté de St-Cloud le 2 messidor an 12 (21 juin 1804). Le Ministre de l'Intérieur allait désigner cette partie d'après le procès-verbal d'une visite à faire par le Préfet qui devait choisir aussi les locaux pour le logement des professeurs et l'établissement d'un pensionnat. Le Ministère de la Guerre avait décidé le 11 brumaire précédent (3 novembre 1803) que la gendarmerie nationale fût installée dans l'ancien bâtiment de la Congrégation, alors que le Ministre de l'Intérieur avait autorisé le Préfet le 11 pluviôse (1^{er} février

1804) à transférer dans l'ancien Collège la municipalité et la douane. Pour cette raison, Lacoste avait demandé le 2 nivôse (24 décembre 1803) à Fourcroy de restreindre le nombre des salles à affecter à l'École Secondaire.

Par un arrêté du 2 nivôse an 12, le Préfet décréta que les bureaux d'administration des écoles secondaires des Forêts seraient composés du sous-préfet, du maire, du commissaire du gouvernement près le tribunal d'arrondissement, du juge de paix du canton, du directeur à nommer par le Ministre de l'Intérieur et de deux membres du conseil municipal; pour Luxembourg il nomma le brasseur Charles Moris et le commerçant C. J. Dutreux. Le nombre des classes était fixé à six dont chaque élève devait achever deux par année. Tout professeur devait faire une classe le matin et une autre l'après-midi; les branches d'enseignement étaient le français, le latin, la géographie, l'histoire et les mathématiques.

Le 18 germinal an 13 (8 avril 1805), Servais, Keyser, Munchen, Lachapelle et Schmit-Brück, membres du bureau d'administration donnèrent à Lacoste les renseignements qu'il leur avait demandés le 12 germinal. Le Directeur Dominique-Constantin Munchen⁷⁾ était en même temps professeur de la III^e et de la IV^e classe. Les autres professeurs étaient Jean-Frédéric Chrysostôme Heuardt, qui enseignait en V^e et VI^e, Joseph Grandjean pour la II^e et la I^e, Halle pour les cours de belles-lettres, Erpelding pour les mathématiques et Pioche pour le dessin. Chacun d'eux touchait un traitement annuel de 1.200 francs, Pioche seulement la moitié. Comme bibliothécaire, le directeur recevait un supplément de 300 francs. Le traitement du concierge n'était pas fixé, les réparations au bâtiment n'étaient pas encore achevées à cause du mauvais temps. Les dépenses étaient payées avec les revenus des bourses et les fonds de la commune. Le nombre des élèves était de 63; les membres du bureau espéraient que les circulaires qu'ils avaient expédiées aux maires et aux curés en vue d'engager les parents à envoyer leurs fils à l'École Secondaire produiraient une augmentation.

Le 1^{er} prairial (21 mai), Lacoste écrivit au Ministre de l'Intérieur que les écoles secondaires du Département ne disposaient pas encore de

⁷⁾ Voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 475 s. et l'introduction rédigée par l'abbé Blum pour son édition de l'ouvrage de Munchen: „Versuch einer statistisch-bürgerlichen Geschichte des Herzogthums Lützelburg:“, Luxemburg 1898.

pensionnats; il lui rappela que parmi les requêtes présentées à l'Empereur lors de son passage à Luxembourg le 10 octobre 1804 figurait aussi celle d'accorder des bourses à l'École Secondaire. Le 7 prairial, le Maire demanda au Préfet de lui accorder un crédit de 1.000 fr. pour verser aux professeurs deux mois de traitement arriéré. Le 7 nivôse an 14 (28 décembre 1805) il expédia au Préfet un règlement en 19 articles pour le pensionnat à établir près de l'École Secondaire de Luxembourg. Il le pria d'en autoriser l'impression afin qu'il pût être diffusé aussi dans les départements de la Sarre et de la Moselle, puisqu'il espérait que beaucoup de parents enverraient leurs fils à Luxembourg. Ce document rédigé par München fut signé aussi par Servais, Schmit-Brück, A. Denis, Keyser et Lachapelle.

Au début de l'année 1807, le Conseil Général du Département constata que les contributions foncières des cent derniers jours de l'année précédente montaient à 9.672,30 francs, la surtaxe de 4 centimes additionnels pour toute l'année à 608 francs; 350 francs de cette dernière somme furent accordés à l'École Secondaire de Luxembourg, 258 francs à celle de Virton. L'article 34 du titre 8 de la loi du 2 ventôse dernier autorisait les conseils généraux à imposer jusqu'à concurrence de 4 centimes par franc les contributions foncières, personnelles et somptuaires pour l'entretien des bâtiments et les frais supplémentaires des cultes, pour la construction de chemins, de canaux et d'établissements publics. Les conseils d'arrondissement de Luxembourg, Bitbourg et Neufchâteau avaient insisté sur la nécessité des écoles secondaires. Sur le fonds global de 35.172 francs provenant des impôts perçus dans les Forêts, la somme de 3.200 francs fut consacrée à ces établissements; 1.800 francs furent accordés à celle de Luxembourg, le reste à parts égales à celles d'Echternach et de Virton.

III. - PROGRAMMES

On trouve des renseignements intéressants sur le caractère général des études et les connaissances des élèves dans le programme des exercices publics qui commencèrent le jeudi 20 août 1807 à 9 heures dans la grande salle de l'École pour la classe de belles-lettres. Ce document surmonté de l'aigle impérial fut imprimé par Pierre Brück; il porte

en tête cette citation de Denis d'Halicarnasse: „Qualia sunt publica civitatum studia, talis est privatorum vita“. Le cours de rhétorique comme tous les autres de cette classe était fait par Munchen, qui jouissait déjà d'une grande renommée comme pédagogue et comme professeur. Les élèves furent d'abord interrogés sur les préceptes et les règles de l'éloquence du barreau et de la chaire et durent expliquer ensuite les harangues et les oraisons suivantes:

Quinte-Curce :

Discours de Darius à ses soldats avant la bataille d'Arbéla, IV, 14.

Discours d'Euthymon dissuadant ses compagnons d'infortune de retourner en Grèce, V, 5.

Discours d'Alexandre à ses soldats pour leur ôter l'envie de retourner dans leurs foyers, VI, 3.

Discours d'Alexandre contre Philotas, VI, 3.

De l'oeuvre de **Tite-Live**, les élèves durent traduire les discours de Véturie à Coriolan, de Mucius Scévola à Porsenna, d'Annibal au roi Antiochus, de Scipion à Massinissa, de Minucius accusant Fabius, de Marcellus à des soldats fuyards, de Pontius Claudius aux Samnites après le retour des légats envoyés à Rome pour demander la paix, de Lentulus aux consuls dans les gorges de Caudium, de Postumius au sénat sur la promesse faite aux Samnites, de Pontius Claudius à Postumius retournant à Caudium, d'Annibal demandant la paix à Scipion, de Valérius Corvinus aux soldats séditieux, de Scipion aux soldats séditieux.

De l'oeuvre de **Cicéron**, les élèves traduisirent des passages des discours pour la Loi Manilienne, pour Murena et de la première Catilinaire. Ils devaient analyser ces discours, montrer la beauté et la force des expressions, l'agencement et la disposition des arguments, les différences de style, l'habileté de l'orateur. Ces élèves avaient déjà suivi un cours de logique.

Les élèves de la I^e et de la II^e classe furent interrogés par leur professeur Steichen le 21 août à 9 heures sur la syntaxe latine d'après la grammaire de Rambach, la prosodie, la métrique, les règles de la satire. Ils furent interrogés sur les principes du français d'après la grammaire

de Meidinger.⁸⁾ Ils durent expliquer et commenter des passages de l'ouvrage de Salluste sur Catilina, de Cicéron sur les Devoirs, des deux premiers livres de l'Enéide, 45 odes et épodes d'Horace ainsi que la première satire de ce poète. Dans leurs commentaires, les élèves devaient faire une place importante à la mythologie et surtout insister sur les beautés poétiques. Ils développèrent aussi les principes du style épistolaire dans ses différents genres en traduisant des lettres familières, suasoires, consolatoires, pétitoires et accusatoires de Cicéron. Le professeur les examina aussi sur l'histoire romaine depuis les origines jusqu'à la chute de la royauté.

Les élèves de la III^e et de la IV^e furent interrogés l'après-midi à deux heures par le professeur Jacques Stümper sur les principes de la grammaire française et allemande. Ils traduisirent et commentèrent des passages de l'Appendix de Diis, de Quinte-Curce, de quelques églogues de Virgile et du quatrième livre des Géorgiques. Ils furent interrogés aussi sur l'Ancien Testament, depuis le livre des Juges jusqu'à la fin du royaume d'Israël, sur l'histoire de Daniel, de Judith et d'Esther. Ils connaissaient aussi les éléments de la géographie.

Les élèves de la V^e et de la VI^e furent interrogés le matin du 22 août par le professeur Koch. Ils traduisirent et expliquèrent l'abrégé de l'Histoire Sainte de Lhomond jusqu'au chapitre sur le début du règne de Salomon, en donnant aussi des explications grammaticales.⁹⁾ Ils durent répondre aussi à des questions sur la grammaire élémentaire du français et de l'allemand. Les élèves de la V^e durent traduire et commenter en outre des fables des trois premiers livres de Phèdre, de Cornélius Népos les biographies de Miltiade, Thémistocle, Aristide, Pausanias, Cimon, Lysandre, Alcibiade et Thrasybule. Ils avaient étudié aussi les quatre opérations de l'arithmétique.

⁸⁾ La grammaire française de Johann-Valentin Meidinger qui était considérée à cette époque comme un ouvrage classique fut publiée de 1783 à 1857 en 37 éditions. Les professeurs de Luxembourg se servaient probablement d'une édition spéciale que l'abbé J. P. Haas, directeur de l'orphelinat de la ville, avait publiée en 1803 chez Pierre Brück sous le titre: *Elementarbuch zum Unterrichts des Französischen, nach Meidingers Methode und nach den Grundregeln der Grammatik der französischen Prytanen, durch einen Freund der Waisen, zum Gebrauch der Primärschulen des Wälder-Departements.*

⁹⁾ La première édition de l'Épître Historiae Sacrae de Charles-François Lhomond parut à Paris en 1784; Pierre Brück en imprima une nouvelle en 1808.

Le professeur Buchholz examina l'après-midi les élèves de la seconde section de mathématiques sur l'arithmétique et l'algèbre jusqu'aux équations du premier degré à plusieurs inconnues; dans l'arithmétique, une place importante était faite au système métrique. Ceux de la première section furent interrogés sur la géométrie élémentaire et pratique; ils durent calculer les rapports des périmètres et des aires des polygones semblables, inscrire des polygones réguliers dans des cercles. Ils connaissaient aussi la trigonométrie pratique, ils savaient mesurer des distances horizontales et verticales par le moyen de la table ou de l'échelle géométriques et du graphomètre, faire la quadrature et le partage de terrains d'une forme quelconque, lever des cartes et des plans. Ils avaient aussi quelques notions sur le nivellement.

IV. - DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix eut lieu après ce concours qui était terminé à 4 heures. La liste des élèves qui reçurent des récompenses porte cette maxime tirée du livre de Cicéron sur les Devoirs: „Vix invenitur, qui laboribus susceptis . . . non quasi mercedem rerum gestarum desideret gloriam“.

Voici la liste des élèves qui reçurent des prix:

Classe de VI^e

I^{er} Prix: Tedesco J. B. de Luxembourg.

II^e Prix: Baasen Jean de Luxembourg.

Accessits: I^{er} Ackermann Jean-Nicolas de Luxembourg, II^e Origer Henri de Hautcharage, III^e Weydert Nicolas de Luxembourg, IV^e Kertzmann Henri de Luxembourg.¹⁰⁾

Classe de V^e

I^{er} Prix: Wolf J. B. de Luxembourg.

II^e Prix: Groff Bernard de Strassen.

Accessits: I^{er} Jaeger Jean de Weimerskirch, II^e Krieps Henri d'Obermertzig, III^e Orianne J. B. de Schweich, IV^e Moriamé Pierre d'Arlon, Reuter Jean de Hieterscheid, Neu Théodore de Reuland.

¹⁰⁾ Sur Henri-Joseph-Auguste Kerzmann qui devint en 1824 directeur du Collège d'Echternach, voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 283 s.

Classes de IV^o et de III^o

I^{er} Prix: Müller Michel de Luxembourg.

II^o Prix: Clemens J. B. de Greiveldange.

III^o Prix: Pletgen Jean de Lellange.

IV^o Prix: Fendius Louis de Luxembourg.

Accessits: I^{er} Ries Nicolas de Niedermertzig, II^o Wildschütz Jean de Haut-Charage, III^o Strock Jean de Luxembourg, IV^o Missy Nicolas de Luxembourg, V^o Recht Antoine d'Arlon, VI^o Grethen Pierre de Hamm, VII^o Grün Nicolas de Luxembourg, VIII^o Berns André de Clemency.

Classes de II^o et de I^o

I^{er} Prix: Clomes Pierre d'Useldange.¹¹⁾

II^o Prix: Pondrom André de Heisdorf.

III^o Prix: Kemp Jean de Stockem.

IV^o Prix: Kieffer Jean de Cruchten.

Accessits: I^{er} Dheck J. B. de Luxembourg, II^o Lechen Nicolas d'Oberpallen, III^o Schanus Jean-Nicolas de Luxembourg, IV^o Bosseler Michel de Bivange, V^o Hommel Pierre de Rippweiler, VI^o Flammang Jean d'Useldange, VII^o Simon Etienne de Schweich, VIII^o Burg François de Beisten.

Classe de belles-lettres

I^{er} Prix: Leclerc Pierre-Joseph de Luxembourg.

II^o Prix: Bourggraff J. B.¹²⁾ de Luxembourg.

Accessits: I^{er} Servais Jean-Philippe de Mersch, II^o Barthel Jacques de Weidingen, III^o Zell Guillaume de Nothomb, IV^o Hendel Jean-Pierre de Luxembourg et Perl Jean de Koedingen.

Classe de mathématiques, I^o section

I^{er} Prix: Bastendorf Jean-Pierre de Luxembourg.

Accessit: Forschler Jean-Pierre de Luxembourg.

Seconde section

I^{er} Prix: Pondrom André de Heisdorf.

II^o Prix: Deheck Jean-Baptiste de Luxembourg.

Accessits: I^{er} Schanus Jean-Nicolas de Luxembourg, II^o Erpelding François de Luxembourg, III^o Dewaux Valentin de Luxembourg, IV^o Graffart Charles de Luxembourg.

¹¹⁾ Sur Clomes qui devint dans la suite professeur à l'Athénée et un des plus généreux Mécènes de la Bibliothèque de la Ville de Luxembourg, voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 92 s.

¹²⁾ Sur Bourggraff qui fut chargé dans la suite du cours de langue grecque à l'Athénée, voir la Biographie Luxembourgeoise, I, p. 96 s.

Classe de dessin

I^{er} Prix: Bastendorf de Luxembourg.

II^o Prix: Kaemp de Luxembourg.

Accessits: Neuen et François de Luxembourg. Ces deux élèves avaient montré leur talent par deux dessins académiques d'après un modèle de Kessler de Cologne: La France rendant grâce à la Divinité pour la paix.

V. - SUSCEPTIBILITÉS - RENTES - PROFESSEURS

Le 21 août, Lacoste écrivit au Maire que le Bureau d'administration de l'École Centrale n'avait pas observé les égards qu'il lui devait en sa qualité de premier représentant de l'Empereur dans le Département, puisqu'il lui avait envoyé sans aucune lettre d'invitation l'imprimé des concours et de la distribution des prix. Il promit toutefois d'assister à cette dernière fête pour montrer aux élèves et au public l'intérêt qu'il portait à l'enseignement. Le règlement des écoles secondaires les plaçait sous la surveillance des préfets; „se soustraire à cette surveillance, c'est donc résister à la fois aux lois et à la volonté du monarque, c'est priver l'école de son principal moyen de prospérité et les élèves du premier véhicule d'émulation.“ Il rendit toutefois hommage au zèle du Bureau d'administration et du directeur. Les cours recommencèrent le 5 octobre.

D'après une déclaration signée le 17 octobre 1808 par Servais, les rentes en argent de l'ancien Collège, transférées à l'École Secondaire, avaient une valeur globale de 1.782,72 francs. Des habitants de Dippach, Hagen, Aspelt, Hivange, Beidweiler, Weyer, Cessange, Welfrange, Pissange et Mamer devaient verser des rentes en nature: 6 malders et 7 bichets de froment, 26 malders et 6 et un demi bichets de seigle, un malder d'orge, 17 malders et 2 et un demi bichets d'avoine, un malder et un bichet de pois. Le 5 brumaire an 4 (27 octobre 1795), ces rentes avaient été estimées à la valeur de 1.038 francs 11 sols 6 deniers. Des dîmes en grains et en „topinambours“ à Halancy, le tiers de la grosse et de la menue dîme à Sanem furent estimés à la même date à la valeur de 1.132 francs 4 sols 6 deniers. La commission des revenus des anciens collèges avait toujours beaucoup de difficultés à faire percevoir ces paiements que les paysans jugeaient sans doute comme incompatibles avec les lois concernant la suppression de la féodalité.

Munchen fut nommé définitivement directeur de l'École Secondaire en mars 1807. Dans un rapport qu'il adressa le 9 octobre 1814 à Schmitz-Grollenburg, commissaire des autorités militaires alliées pour le Département des Forêts, il mentionne comme anciens professeurs de l'École Secondaire: Heuardt qui était curé à Schieren depuis septembre 1805, Erpelding qui était curé à Bous-lez-Sierck depuis août 1806, Halle qui était curé à Etalle, Stumper qui était vicaire à Echternach depuis décembre 1810, Jacobi qui avait été nommé professeur en juillet 1811 et qui était décédé comme curé de Remerschen après avoir quitté l'enseignement après la fin de l'année scolaire 1812, Valentin Trausch,¹³⁾ qui avait été provisoirement professeur à partir d'octobre 1813 jusqu'en janvier 1814 pour devenir curé de Grevenmacher, Koch qui était curé à Weimerskirch.

VI. - ÉLÈVES LUXEMBOURGEOIS DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

À la suite d'un décret impérial du 27 janvier 1810, Auguste d'Huart, âgé de 18 ans, Eugène et François-Joseph de Waha, âgés de 16 ans, furent admis comme pensionnaires à Saint-Cyr. Le premier était un fils de Charles d'Huart de Lasauvage. Auguste d'Huart, âgé de 19 ans, fils de Jacques d'Huart de Bertrange, fut admis par le même décret au Prytanée de La Flèche. En 1812, l'orphelin André Nothomb fut admis à Saint-Cyr sur la demande de ses oncles Laval, président du tribunal de première instance de l'arrondissement, et Boch, président du collège électoral de Luxembourg. Röser, fils d'un riche négociant¹⁴⁾ qui était président du tribunal de commerce, y fut admis également. En 1813, Norbert-Joseph Leclerc, fils d'un jurisconsulte et suppléant au tribunal de première instance fut admis au même établissement.

De nombreux fils de hauts fonctionnaires ou de familles notables des départements réunis étaient obligés de faire des études dans des établissements de l'ancienne France où la plupart étaient titulaires de bourses. Voici une liste de jeunes gens originaires du Département des Forêts qui étaient lycéens à Metz vers la fin de l'Empire:

¹³⁾ Voir la Biographie Luxembourgeoise, II, 179 s.

¹⁴⁾ François Röser, futur bourgmestre de la capitale.

Schroblitgen Mathieu,¹⁵⁾ fils d'un marchand de vins à Luxembourg,
Francq Gabriel, fils d'un membre du Corps Législatif,
Willmar Jean-Gaspard-Pierre, fils du sous-préfet de Bitbourg,
Boistel Edouard, fils du sous-préfet de Diekirch,
Dutreux Damien, fils d'un médecin à Luxembourg,
Adenis Auguste, fils du procureur impérial près du tribunal de première instance
à Luxembourg,
Olinger Jean-Baptiste, fils d'un marchand à Luxembourg,
Reuter Jean-François, fils d'un conseiller de préfecture à Luxembourg,
Clasen Nicolas, fils d'un marchand à Luxembourg,
Gangler Jean-François, fils d'un marchand à Luxembourg,
Christiani Joseph-Théophile, fils du secrétaire général de préfecture.

Il résulte d'une lettre écrite en 1805 par le secrétaire de l'évêché de Metz à un conseiller de préfecture de Luxembourg qu'à cette époque déjà des jeunes Luxembourgeois étaient inscrits au Lycée de Metz où ils étaient considérés comme de bons élèves.¹⁶⁾ D'autres jeunes gens originaires du Département des Forêts faisaient des études dans des établissements des départements réunis. Au Lycée de Mayence étaient inscrits:

Leistenschneider Jean-François-Xavier, fils du secrétaire en chef de la mairie de Luxembourg,¹⁷⁾
Loos François, fils d'un lieutenant de gendarmerie, membre de la Légion d'Honneur, Neufchâteau,
Schanus Joseph-Antoine, fils d'une veuve, Luxembourg.
Leonardi Pierre, fils d'un laboureur de Bitbourg, faisait des études au Lycée de Bruxelles.

En 1806 Napoléon créa l'Université impériale qui assura le monopole de l'État en matière d'éducation. Les Écoles secondaires furent transformées en Collèges communaux et notre École secondaire y retrouva un nom consacré par la tradition.

¹⁵⁾ Voir l'étude publiée par M. Jules Mersch dans le premier fascicule de la Biographie Nationale, Luxembourg 1957², pp. 17-99.

¹⁶⁾ Voir mon étude sur „Le Serment du Concordat et le mouvement anticoncordataire dans le Département des Forêts”. Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon 1934, t. LXV, p. 92, note 9.

¹⁷⁾ Sur Pierre Leistenschneider qui avait été sous le régime autrichien secrétaire de la commission des charges publiques, voir la Biographie Luxembourgeoise, I, 313.